



Mairie de Bert

6 Rue de la Mairie

03130 - Bert

Tél : 00 33 4 70 99 60 90

Courriel : mairie-bert@orange.fr

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL** **SÉANCE DU MARDI 21 FEVRIER 2023**

Date de convocation : 17 février 2023

Mardi 21 février 2023 à 18 h 30,

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Michel VIVIER, Maire.

Étaient présents : M. Michel VIVIER, M. MESTRIES Jean Louis, M. MATHIEU Patrick, Mme MATHIEU Dominique, M. Gilles JALICOT, M. Nicolas GUY, Mme Emilie BERNARDIN, Mme VIVIEN Sandrine, M. Didier RIVES.

Pouvoirs :

Étai(ent)t excusé(e)s :

Absent(s) :

Secrétaire de séance : BERNARDIN Emilie

N° Délibération	Objet	Décision du Conseil
07.2023	Panneau Led d'Informations fourni par le Département	9 voix POUR
08.2023	Décision concernant les écoles où doivent se rendre les enfants de la commune	7 voix POUR 2 ABSTENTIONS
	Travaux Rénovation Maison des Associations	
	Autorisation pour solliciter une maîtrise d'oeuvre	9 voix POUR

Le procès-verbal sera arrêté au commencement de la séance suivante, signé par Monsieur le Maire et le ou les secrétaires de séance. Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié et un exemplaire papier sera mis à la disposition du public aux horaires d'accès de la mairie.

Affiché le 3 février 2023.

PROCÈS-VERBAL
DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 21 FEVRIER 2023

Date de convocation : 17 février 2023

Mardi 21 février 2023 à 18 h 30,

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Michel VIVIER, Maire.

Étaient présents : M. Michel VIVIER, M. Jean Louis MESTRIES, M. MATHIEU Patrick, Mme Dominique MATHIEU, M. Gilles JALICOT, M. Nicolas GUY, Mme Emilie BERNARDIN, Mme VIVIEN Sandrine, M. Didier RIVES.

Pouvoirs :

Étai(ent)t excusé(e)s :

Absent(s) :

Secrétaire de séance : BERNARDIN Emilie

Ordre du Jour

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion
- Décisions du maire
- Décision concernant un panneau d'informations Led fourni par le Conseil Départemental
- Décisions concernant les écoles où doivent se rendre les enfants de la commune
- Evolution du dossier concernant les travaux de rénovation « salle des associations »
- Autorisation pour solliciter une maîtrise d'œuvre
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal du 24 janvier 2023 2022

Les membres du conseil municipal APPROUVE A L'UNANIMITÉ le compte-rendu relatif à la réunion du conseil municipal du 24 janvier 2023.

DECISION DU MAIRE

Néant

**DECISION CONCERNANT UN PANNEAU D'INFORMATIONS LED
FOURNI PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil Départemental de l'Allier projette d'installer des panneaux LED, comme journaux électroniques d'information, dans les communes du département.

Le Département de l'Allier assumera 100 % du coût d'acquisition et d'entretien, jusqu'à 3 panneaux par commune. Seuls les frais de raccordement et de fourniture d'électricité sont à la charge des communes.

Après délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de répondre favorablement à la proposition du Conseil Départemental pour l'installation d'un panneau LED d'informations, et propose que l'installation soit faite sur la place Pierre Gonard.

DECISIONS CONCERNANT LES ECOLES OU DOIVENT SE RENDRE LES ENFANTS DE LA COMMUNE

Considérant que les enfants de la commune de Bert vont à l'école du Donjon, depuis la suppression du poste de professeur des écoles à Bert,

Considérant que par un accord tacite aucun frais n'était demandé en contrepartie de cet apport d'élèves,

Considérant que par délibérations en date du 21.07.2022 et du 17.11.2022, la commune du Donjon a souhaité instituer une participation financière pour les enfants de notre commune, et le montant élevé de cette participation

Considérant la décision de notre conseil municipal en date du 24 janvier 2023 refusant cette décision unilatérale, prise sans concertation préalable et qui allait à l'encontre des décisions prises entre nos communes,

Considérant la nouvelle délibération du conseil municipal du Donjon, en date du 8 février 2023 annulant cette mesure mais dans la limite des deux années à venir,

Considérant que les finances de notre commune nous imposent une stricte surveillance des dépenses, et que l'aléa d'une charge financière nouvelle risque de se présenter au bout de cette période,

Considérant qu'il n'existe aucune convention entre notre commune et celle du donjon,

Le conseil municipal décide avec 7 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (M. Gilles JALICOT et Mme Emilie BERNARDIN) :

- de solliciter l'intégration de la commune de Bert au RPI Varennes sur Têche – Trézelles, avec établissement d'une convention dont l'esprit résulte des échanges de courriels entre les trois mairies les 17.02.2023 et 21 février 2023,
- de charger Monsieur le Maire à prendre contact avec les mairies de ce RPI afin de solliciter leur accord,
- de charger Monsieur le maire de présenter un projet simple de convention dans ce RPI a un prochain conseil

AUTORISATION POUR SOLLICITER UNE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE PROJET DE REHABILITATION DES ANCIENNES ECOLE ET CANTINE EN MAISON DES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au projet de réhabilitation de l'ancienne école et cantine en maison des Associations, il convient de faire réaliser une étude de faisabilité et un estimatif financier afin de pouvoir prétendre aux diverses subventions.

Après délibéré, le conseil municipal autorise, avec 9 voix POUR, de contacter M. SAINT-ANDRE Michel pour la réalisation de l'étude/projet de cette réhabilitation.

QUESTIONS DIVERSES

- Autorisation au maire pour signer les mandats de vente de l'immobilier 3 et 5 rue du moulin.
- Refus des membres présents pour soutien des populations de Turquie et de Syrie touchées par les séismes
- Compte rendu de l'état des lieux des ouvrages d'art réalisé par CEREMA dans le programme national PONT. Pour les ouvrages « pont chemin de la fontaine sur la Têche » et « buse route des Charvés sur la Têche », les carnets de santé des ouvrages ne font pas ressortir de défauts significatifs. Une surveillance régulière soit être opérée en veillant aux évolutions éventuelles et maintenir la réalisation de travaux d'entretien courant.
- Information concernant le site internet de la commune : une étude a été demandée à M. PLATON
- Compte rendu du recensement de la population : 205 adresses ; 274 habitants ; 59 résidences secondaires ; 23 logements vacants

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 50.

La prochaine réunion de conseil est fixée au 21 mars 2023.

Le secrétaire de séance,

Emilie BERNARDIN

Le Maire,

Michel VIVIER